
Metz une ville libre fortifiée : l'apport de l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (1463-1543)

*Metz, a fortified free city: (1463-1543) the contribution of the study of the
accounts of the governors of the Walls (1463-1543)*

*Metz eine befestigte freie Stadt: der Beitrag der Studie der Konten der
Gouverneure der Mauern (1463-1543)*

*Metz, una ciudad libre fortificada : la contribución del estudio de las cuentas de
los gobernadores de los Muros (1463-1543)*

Mylène Didiot Parisot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/4471>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHIS-UMR 8529

Référence électronique

Mylène Didiot Parisot, « Metz une ville libre fortifiée : l'apport de l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (1463-1543) », *Comptabilités* [En ligne], 13 | 2020, mis en ligne le 30 septembre 2020, consulté le 29 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/4471>

Ce document a été généré automatiquement le 29 janvier 2021.

Tous droits réservés

Metz une ville libre fortifiée : l'apport de l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (1463-1543)

Metz, a fortified free city: (1463-1543) the contribution of the study of the accounts of the governors of the Walls (1463-1543)

Metz eine befestigte freie Stadt: der Beitrag der Studie der Konten der Gouverneure der Mauern (1463-1543)

Metz, una ciudad libre fortificada : la contribución del estudio de las cuentas de los gobernadores de los Muros (1463-1543)

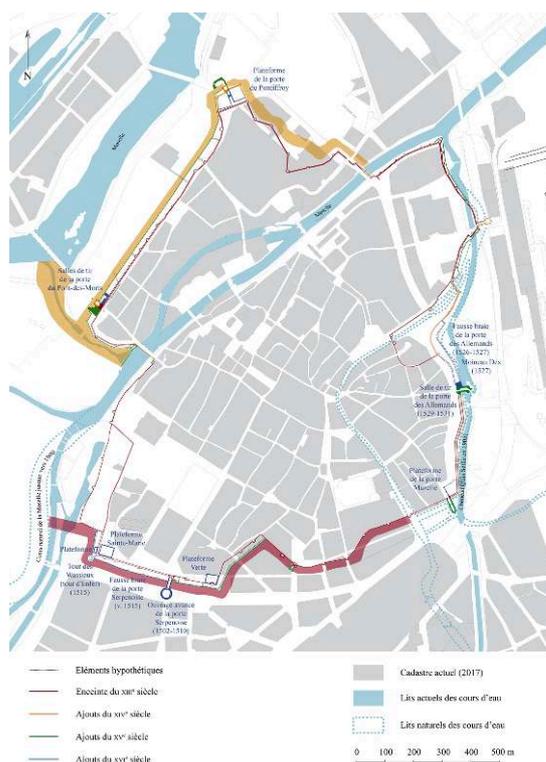
Mylène Didiot Parisot

Introduction

- 1 À la fin du Moyen Âge, Metz est une ville libre qui se situe aux confins de l'Empire. Proche du royaume de France par la culture, la ville jouissait également d'une réputation de banquière, « Metz la riche », et attisait la convoitise de ses voisins. Dans ces conditions, le rôle de l'enceinte urbaine pour assurer la protection de la cité était essentiel. Dans le royaume de France, Bernard Chevalier indique que « ce n'est plus parce qu'une ville est "bonne" qu'elle se met en peine de se clore, c'est parce qu'elle veut le paraître qu'elle accepte d'en assumer les frais écrasants »¹ et un tel constat reflète aussi l'état d'esprit du gouvernement messin qui, après plusieurs guerres, n'avait pas forcément les fonds pour subventionner des travaux. Pour paraître riche, la ville s'endettait.
- 2 Blottie entre les bras protecteurs de la Seille et de la Moselle depuis l'Antiquité, la cité s'était dotée d'une muraille dès le III^e siècle. Elle couvrait près de 90 ha et abritait une population d'environ 9 000 habitants, mais au Moyen Âge, cette enceinte était devenue insuffisante face à l'augmentation de la population, qui atteignait alors près de 25 000

individus². Dès le XIII^e siècle, une nouvelle muraille couvrant une plus vaste superficie fut construite abritant alors près de 160 ha³.

Fig 1. Metz et son enceinte au début XVI^e siècle



D.A.O. Julien Trapp

- 3 De tels travaux devaient entraîner d'importantes dépenses, et comme dans de nombreuses villes à la même époque⁴, la mise en place à Metz d'une administration spécialisée appelée « Sept et Gouverneurs des Murs », pour veiller à l'édification et à l'entretien de la muraille.
- 4 Une partie de la comptabilité de l'entretien de la muraille de Metz a été conservée et son étude a permis, entre autres, de comprendre le fonctionnement de l'administration, d'identifier les magistrats, de chiffrer des coûts et de mettre en évidence les liens étroits qui existaient entre les hommes⁵.

Fonctionnement de l'administration

- 5 La gestion des « deniers de la fortification » représentait un travail colossal pour bien des villes⁶. Il est vrai que la mobilisation des capitaux était importante. Pour Bernard Chevalier, « elle équivaut presque à celle que s'étaient imposées les générations précédentes en construisant églises et cathédrales gothiques pour la gloire de Dieu »⁷. Les impôts indirects représentaient en effet, dans de nombreuses villes, la principale source de financement pour l'édification des murailles⁸. À Metz, pour financer la construction et l'entretien au XIV^e siècle, une nouvelle imposition, la maltôte, était devenue indispensable. Pour gérer ces nouvelles rentrées d'argent, la seconde étape

était la création d'une administration spécialisée. Sa comptabilité rédigée en français constitue la principale source de cette étude⁹.

Les Sept de la Guerre et les Sept des Murs

- 6 Après la guerre des Quatre Seigneurs (1323-1326)¹⁰, la structure du gouvernement messin a évolué, ainsi que tout ce qui concernait la gestion financière. La fonction de receveur de la ville fut créée en 1328 et des administrations relatives à la guerre et aux fortifications furent également instituées.
- 7 Dès 1323, les Sept de la Guerre sont mis en place¹¹. Comme leur nom l'indique, ces hommes faisaient la guerre, mais veillaient aussi à la défense de la ville et à l'entretien de la muraille¹². Débordés par les nombreuses missions de politique extérieure, une nouvelle administration fut mise en place temporairement dès 1347 pour seconder les Sept de la Guerre dans l'entretien de l'enceinte¹³. Devant l'ampleur de la tâche, elle devint permanente à la fin du xv^e siècle. Comme pour les Sept de la Guerre, un atour daté du 15 janvier 1403 réglait l'élection de ces magistrats¹⁴. En plus des réparations sur l'enceinte, les Sept des Murs devaient aussi gérer les dédommagements liés aux expropriations dues aux travaux sur la muraille. Ils inspectaient les fortifications afin d'établir des listes de travaux à effectuer. Les archives départementales conservent quatre de ces « visitations » datées de 1465, 1511, 1519 et 1523¹⁵. Ces documents, produits par les clercs des Sept des Murs, constituent de précieuses ressources pour connaître l'état des fortifications, mais ils n'indiquent pas si les travaux ont été réalisés. Cette tâche était confiée à d'autres magistrats placés sous les ordres des Sept des Murs, les Gouverneurs des Murs.

Les Gouverneurs des Murs

- 8 Dernier échelon administratif dans la gestion de l'entretien de l'enceinte, les « Gouverneurs des Murs et fermeteit de la cité des vaines de Wadrinowe et de la rivière » étaient au plus près de la réalisation des travaux. Ils étaient probablement élus de la même façon que leurs supérieurs, mais il est également probable que les gouverneurs aient été issus des propres rangs des Sept des Murs. Bien que le cumul de charges ait été interdit, à la fin du xv^e siècle, face à une pénurie d'hommes grandissante, un Sept pouvait également être Gouverneur des Murs.
- 9 Il est difficile de dater précisément l'instauration des Gouverneurs des Murs car aucun document ne l'évoque clairement. En 1405, le compte du receveur de la ville présente un dénommé Rouzeruelle qui assurait la fonction de clerc et qui rétribuait ponctuellement des artisans pour des travaux effectués sur l'enceinte¹⁶. Même si la mention n'indique pas directement le fait que Rouzeruelle était le clerc des Gouverneurs des Murs, il agissait « au commandement » de différents grands seigneurs qui pouvaient occuper cette fonction. L'activité de clerc des Gouverneurs des Murs apparaît plus clairement dans les comptes de la ville dès 1413¹⁷. La comptabilité du receveur apparaît comme étroitement liée à celle de la muraille.

Le fonctionnement de la comptabilité des Gouverneurs des Murs

- 10 Dans de nombreuses cités, la comptabilité municipale, qui naît généralement au XIII^e siècle, est suivie au siècle suivant par la création d'une administration spécialisée dans l'entretien des fortifications. Celle-ci répond au besoin d'effectuer des travaux, mais aussi à la nécessité de gérer de façon rigoureuse un budget séparé de celui de la ville¹⁸. Tout l'enjeu pour les pouvoirs urbains est alors de prévoir les dépenses liées à l'enceinte et de faire gérer les « deniers de la fortification » par des magistrats spécialisés, afin que les travaux soient réalisés correctement et rapidement.

Le rôle du receveur

- 11 Un atour de 1328 fixait l'élection du receveur qui devait être choisi à la Chandeleur, parmi l'un des cinq parages de la ville¹⁹. Il devait percevoir les sommes dues à la ville et payer les dépenses de celle-ci. Avec l'instauration de cet agent comptable, les comptes devinrent plus clairs et les règles comptables furent durablement fixées²⁰. Dès 1413, le budget destiné à l'entretien de l'enceinte est versé par le receveur aux Gouverneurs des Murs. Le receveur se contente de rapporter dans le compte de la ville, le montant qu'il a versé au clerc des Gouverneurs des Murs. Chaque année, il est ainsi possible de connaître le montant que la ville accordait aux fortifications. Le détail des travaux ne se trouve pas dans les comptes du receveur, mais dans ceux des Gouverneurs des Murs.

Les comptes de l'enceinte

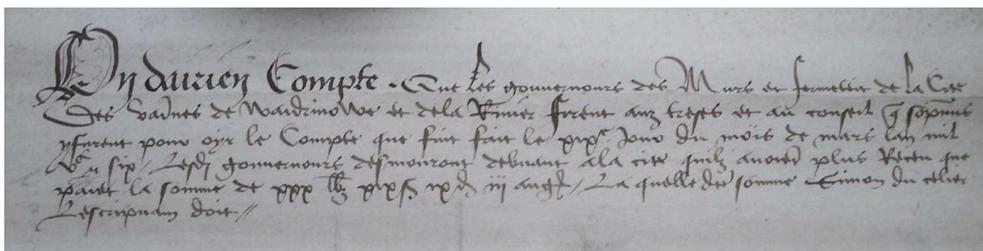
- 12 Douze rouleaux et un cahier de comptes des Gouverneurs des Murs sont aujourd'hui conservés pour une période allant de 1463 à 1543²¹. Cette comptabilité montre que l'enceinte a continuellement bénéficié de travaux. Chaque compte se présente généralement sous forme de feuilles de papier cousues ensemble pour former un rouleau. Le cahier de compte de 1506, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France, est une exception et il a vraisemblablement été relié ultérieurement²².
- 13 Patrice Beck indique que dans la première moitié du XIV^e siècle, « le rouleau est délaissé au profit du cahier » et cela est vrai pour la comptabilité municipale, mais pas pour toutes les comptabilités spécialisées²³. À Metz, les comptes des Gouverneurs des Murs se présentaient sous la forme de rouleaux de papier. L'agencement des comptes montre le souci de clarté et le soin apporté à leur rédaction. Les marges laissées de chaque côté des paiements, ainsi que la réglure et les sauts de lignes, apportent de la clarté à une comptabilité qu'il n'est pas toujours facile de lire.

Le préambule

- 14 Les comptes se présentent tous de la même façon, ce qui montre que la comptabilité était soumise à des règles. Chaque rouleau débute par un préambule qui indique la nature du compte. Il présente « les gouverneurs des murs et fermeteit de la cité des vanes de Wadrinowe et de la rivière », sans toutefois donner leur identité. Le préambule mentionne aussi que ces comptes étaient remis aux Treize²⁴ et au Conseil et il indique la date de l'exercice comptable. À la suite de ce calcul, le nom du clerc des

Gouverneurs des Murs est indiqué. Il était nommé à vie après avoir acheté sa charge. C'est lui, qui, d'après le préambule, rendait l'excédent à la ville ou recevait de la part du receveur une somme pour combler un éventuel déficit²⁵.

Fig. 2. Le préambule du compte des Gouverneurs des Murs de 1506-1507 (EE 33)



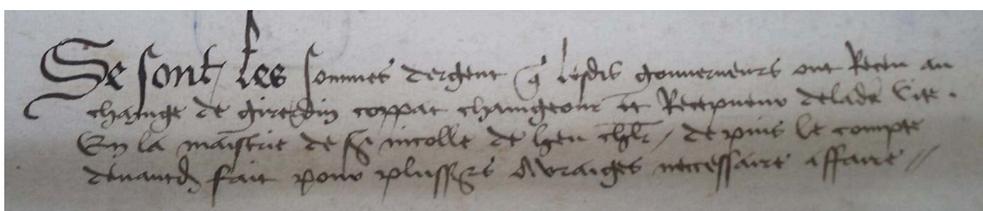
© M. Didiot, 2013

- 15 Transcription : « Du dairien compte que les gouverneurs des Murs et fermeteit de la cité des vannes de Wadrinowe et de la Rivier firent auz treses et au conseil qui son pourvus y furent pour oyr le compte que fuit fait le XIX^e jour du mois de mars lan mil Vct et six. Lesdi gouvernours desmourant debvant a la cité quilz avoient plus receu que paiet la somme de 30 £ 19 s. 9 d. 3 ang.. Laquelle dite sommes Simon du Celier lescripvain doit. »

Le détail des sommes versées par le receveur

- 16 À la suite du préambule, se trouve le récapitulatif des sommes versées par le receveur. Comme le fait remarquer Albert Rigaudière, dans l'ensemble des comptabilités, « toutes les sources de revenus sont, dans la plupart des cas, comptabilisées en début de registres »²⁶. À Metz, le receveur, qui verse les recettes pour l'enceinte, est alors identifié. Dans cette formule, un autre homme est présenté à la suite dans l'expression « en la maistrie de... ». Il s'agit de l'un des Sept des Murs. À tour de rôle, chacun des Sept des Murs devait diriger cette septerie. Tous les paiements du receveur se faisait alors « en la maistrie » d'un seigneur de la ville.

Fig 3 : La présentation du changeur et du Sept des Murs de l'année dans le compte des Gouverneurs des Murs de 1506-1507 (EE 33)



© M. Didiot, 2013

- 17 Transcription : « Se sont les sommes d'argent que lesdis gouverneurs ont receu au change de Girerdin Coppat changeour et recepveur de ladite cité. En la maistrie de Seigneur Nicolle de Heu chevalier depuis le compte devant di fait pour plussieurs ouvraiges neccesaire affaire. »
- 18 Si, dans le compte du receveur, la somme globale versée aux magistrats de l'enceinte est simplement rapportée, dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs, le détail des versements du receveur est scrupuleusement indiqué. Ces sommes se présentent sous

la forme de multiples versements appelés recettes. Elles forment le budget alloué chaque année pour l'entretien des fortifications. Chaque versement est daté et le montant obtenu est indiqué. Au XVI^e siècle, le versement d'une somme par le receveur était effectué en moyenne une fois par semaine et cela semble correspondre au mode de rémunération des artisans qui travaillent sur l'enceinte. Toutefois, à la fin du XV^e siècle, ces versements étaient moins scrupuleusement effectués. Après l'ensemble de ces versements du receveur, un calcul final vient établir le montant total obtenu par les Gouverneurs des Murs.

Les autres recettes

- 19 Si les recettes du receveur représentaient la source principale du budget pour assurer les travaux de l'enceinte, les Gouverneurs des Murs disposaient d'autres types de revenus sous la forme de locations et de vente de matériaux. Ce sont les recettes dites « d'autres natures ».
- 20 Les magistrats pouvaient en effet louer à des particuliers certaines portions cultivables au pied de l'enceinte, notamment certains « bailes »²⁷ ou les abords des fossés. En règle générale, dans une ville, l'enceinte était considérée comme un élément domanial appartenant aux pouvoirs urbains, et à ce titre, elle devait « participer à son propre financement » à travers les revenus qu'il était possible d'en tirer²⁸. Cela explique que de nombreuses villes fassent le choix de louer, en temps de paix, des portions de fortifications à des particuliers ou à des artisans. À Metz comme à Nantes²⁹, les fossés en eau pouvaient par exemple être loués à des pêcheurs. Les locations des petites îles de la Moselle étaient particulièrement lucratives, car elles étaient recouvertes de saules qui étaient recherchés par de nombreux artisans. Les différents loyers versés pour des terrains détenus par les Gouverneurs des Murs montrent que les possibilités de locations étaient nombreuses. Des tours de la cité pouvaient également être occupées par des particuliers.
- 21 En plus des locations, les Gouverneurs des Murs tiraient quelques revenus de la vente de matériaux. Là aussi, de nombreuses villes en faisaient le commerce afin d'utiliser les bénéfices pour les fortifications³⁰. Il s'agissait de matériaux issus de la destruction de bâtiments ou de matériaux en surplus achetés par les magistrats pour effectuer les travaux. Enfin, les Gouverneurs des Murs touchaient quelques cens, mais ils étaient rares et peu rentables pour les magistrats de l'enceinte. La dernière source de revenus qui apparaît dans ces recettes « d'autres natures » est l'argent versé ponctuellement par les « deffalants » de la corvée.
- 22 L'ensemble de ces recettes est largement inférieur au montant versé par le receveur de la ville, mais il montre que les Gouverneurs des Murs disposaient de biens ou de matériaux qu'ils pouvaient louer ou vendre, et dont ils tiraient quelques bénéfices. Cette pratique était courante dans bien des villes fortifiées³¹.

Le résumé des travaux

- 23 Après le détail des différents types de recettes, le compte des Gouverneurs des Murs se poursuit par la présentation des travaux effectués sur l'enceinte. Il s'agit d'un résumé d'une trentaine de lignes qui mentionne les quantités de matériaux employées, les corps de métiers sollicités, le type de tâches exécutées et la localisation des chantiers. Si cet abrégé des travaux réalisés apporte de nombreuses et d'importantes

informations, celles-ci sont difficiles à exploiter, car les données chiffrées se mélangent et se confondent. Il est alors compliqué d'identifier avec certitude l'importance de tel ou tel poste de dépenses. Ce sentiment est renforcé par le fait que le nombre d'artisans présents sur les chantiers n'est pas mentionné. Mais alors, quel est le but de cet abrégé ? Le clerc des Gouverneurs des Murs résumait l'intégralité des travaux dans ces quelques lignes pour que ce rapide compte rendu soit utilisé lors de la vérification de la comptabilité. Il permettait de connaître l'intégralité des chantiers sans avoir à lire la totalité des paiements. Il suffisait ensuite de lire le bilan comptable, présent à la fin du rouleau, pour avoir une vue d'ensemble des travaux réalisés, des sommes dépensées et du bilan financier des Gouverneurs des Murs

Le détail des paiements

- 24 À la suite de ce résumé se trouve l'intégralité des paiements hebdomadaires effectués au nom des magistrats de l'enceinte. Les dates de ces versements coïncident généralement, à quelques exceptions près, avec les dates auxquelles le changeur a transféré les sommes aux Gouverneurs des Murs, soit une fois par semaine. Chaque compte se compose d'une quarantaine de paiements sur une année. Tout comme le résumé des travaux, le contenu des paiements apporte de nombreuses informations, mais qui se présentent, malheureusement, de façon désordonnée. Si les données s'entremêlent et gênent la compréhension, c'est l'absence d'informations chiffrées qui limite l'étude. La localisation des chantiers est toujours inscrite, mais le nombre d'artisans, leurs salaires, les jours travaillés ne le sont pas. Il n'y a pas de détails exploitables pour entrevoir une étude chiffrée. Comme dans le résumé des travaux, seule la fréquence et le nombre de paiements permettent de montrer l'importance de tel ou tel type de chantier ou de telle spécialité.

Le bilan financier

- 25 Après le détail des paiements, le clerc procède au bilan financier dans une conclusion. L'administration de l'enceinte dépensait parfois plus d'argent que la ville ne pouvait en fournir et le bilan financier de certains comptes était négatif. Il est arrivé à plusieurs reprises que les Gouverneurs des Murs aient payé davantage que la ville. Le clerc mentionnait alors ce manque que les pouvoirs urbains allaient devoir prendre en compte dans le compte suivant.
- 26 Notre étude sur la comptabilité des fortifications aurait dû se contenter de ces comptes si la découverte de deux autres comptes, très détaillés, n'était pas venue améliorer la compréhension de cette comptabilité.

Les comptes détaillés : un nouveau regard sur la comptabilité de l'enceinte urbaine

- 27 Conservés aux archives municipales de la ville de Metz, mais dans un fonds différent³², les comptes CC 612 (pour l'année 1484)³³ et CC 616 (pour l'année 1494-1495)³⁴ ont vraiment apporté un nouvel éclairage à cette étude. Jusqu'à présent, aucun lien n'avait été établi par les chercheurs entre ces comptes et la comptabilité des Gouverneurs des Murs. Pourtant, les travaux qui y sont rapportés et le nom de plusieurs artisans et personnes présentes sur le chantier ne laissent guère planer de doute. Amputée du

préambule et du bilan comptable, il paraissait impossible de relier officiellement ces deux comptes aux autres comptes des Gouverneurs des Murs. Le nom du clerc qui avait rédigé cette comptabilité, Bertrand Allixandre, a été la solution. Il occupait la fonction de clerc des Gouverneurs des Murs à la fin du XV^e siècle.

- 28 Toutefois, cet indice s'est relevé être une impasse dans un premier temps, car en comparant l'identité du clerc des Gouverneurs des Murs identifié dans la comptabilité du receveur de la ville en 1484 et en 1494-1495, et celui présenté dans les comptes CC 612 et CC 616, elles étaient différentes. Pour ces deux périodes, il s'agissait d'un certain Bertrand Buchaigne³⁵. Comment expliquer cela ? D'autres administrations de la ville bénéficiaient de l'assistance de plusieurs clercs simultanément. Il était donc probable que les Gouverneurs des Murs aient eu à leur disposition plusieurs clercs en même temps. La suite de l'analyse de la comptabilité a permis de le confirmer. Si cela permettait de résoudre la question de l'identité différente des clercs, un autre aspect de cette comptabilité restait encore inexplicé : comment expliquer le niveau de détail des paiements qui y étaient rapportés ?

Une source riche en information

- 29 Contrairement à la majorité des comptes des Gouverneurs des Murs, les comptes CC 612 (1484) et CC 616 (1494-1495) ont la particularité d'avoir des paiements extrêmement détaillés qui sont rédigés sur plusieurs feuillets, *recto verso*. Chaque paiement se présente sous la forme d'un bref résumé de quelques lignes qui expose brièvement les postes de dépenses et l'emplacement des chantiers avant d'être méticuleusement détaillé. La masse d'informations présente dans ces comptes est vraiment impressionnante. Là où un compte traditionnel se contentait de mentionner, sur quelques lignes, la spécialité des artisans en gardant leur anonymat, les comptes CC 612 et CC 616 les identifient (prénom, nom, surnom, quartier de résidence, détails physiques, etc.) et ils permettent de les dénombrer.
- 30 Les comptes détaillés indiquent également, pour chaque individu, le nombre de jours travaillés. Cela permet de dresser un calendrier des activités effectuées sur l'enceinte en 1484 et 1494-1495 et de les localiser. Ces comptes apportent aussi des réponses en matière de coût, car s'ils comptabilisent le nombre de jours travaillés, ils indiquent aussi les salaires des différents artisans. À la journée ou à l'ouvrage réalisé, il est alors possible de connaître le mode et la rémunération des travailleurs de l'enceinte et de montrer un changement de salaire au printemps et en automne en parallèle de la hausse ou de la baisse de la durée d'ensoleillement. Il est aussi possible, grâce à la rémunération, de mettre en évidence une hiérarchie sur les chantiers des fortifications entre les maîtres, les valets, les apprentis, les manœuvres, mais aussi le clerc des Gouverneurs des Murs et le sergent qui, avec l'aide des sergents des paroisses, surveillait les travaux. Les paiements détaillent aussi l'ensemble des activités effectuées par les différents ouvriers. C'est toute la vie d'un chantier qui se dessine grâce à ces comptes détaillés, du montant des salaires au savoir-faire des artisans en passant par la hiérarchisation³⁶.
- 31 En ce qui concerne l'acquisition des matières premières et des matériaux, les informations sont aussi très abondantes. Le détail des paiements permet de connaître le prix d'achat, les zones d'extraction des pierres ou d'abattage des arbres, les coûts liés

aux modes de transport, mais aussi la répartition des matériaux entre les différents chantiers.

Des comptes tenus au quotidien ?

- 32 Les comptes CC 612 et CC 616 apportent de nombreuses informations, mais comment expliquer que les paiements soient tellement détaillés ? Pourquoi cette comptabilité est-elle si différente des autres comptes des Gouverneurs des Murs ?
- 33 À Florence, au xv^e siècle, sur le chantier de la construction de la coupole de Santa Maria del Fiore édifiée par Filippo Brunelleschi, un « greffier des journées » rédigeait quotidiennement des rapports sur le déroulement du chantier. Ces comptes-rendus mentionnaient aussi les ordres de paiements pour les salaires des artisans. L'ensemble de ces informations était ensuite reporté dans la comptabilité du chantier³⁷. Par comparaison, les comptes CC 612 et CC 616 s'apparentent aussi à des comptes-rendus rédigés sur le chantier par Bertrand Allixandre. S'il y inscrivait le déroulement des travaux, indiquait les absences, détaillait les salaires des différents artisans, à qui étaient destinés ces comptes-rendus ? Comme à Florence, ces rapports étaient transmis à l'autre clerc de l'enceinte qui rédigeait ensuite une comptabilité des Gouverneurs des Murs plus concise, telle que nous la connaissons.

Fig 4. La représentation du clerc des Gouverneurs des Murs sur un chantier de l'enceinte



© Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Épinal, ms. 139, *Chronique de Philippe de Vigneulles*, f° 24v

- 34 Il y avait donc deux types de comptabilités : l'une était rédigée sur les chantiers, au plus près des travaux par un premier clerc, tandis que l'autre était écrite et abrégée par un second clerc pour disposer d'une version plus facilement contrôlable et utilisable avec

les recettes et les paiements de l'administration de l'enceinte. Toutefois, avant d'être remis au second clerc, ces rapports devaient passer entre les mains du receveur et des membres de l'administration des fortifications. En effet, dans la comptabilité traditionnelle des Gouverneurs des Murs, les versements du receveur sont bien souvent effectués le même jour que les paiements des magistrats de l'enceinte. Autrement dit, pour rémunérer les artisans et les travailleurs, le premier clerc devait fournir au receveur le montant et le détail des frais de l'enceinte chaque semaine. Pour justifier ces sommes, les frais hebdomadaires étaient détaillés entre les multiples artisans, qui avaient travaillé sur les chantiers, les différents matériaux qu'il avait été nécessaire d'acheter, mais aussi l'absence de tel ou tel travailleur, etc. Rien n'était laissé au hasard, car le receveur devait avoir connaissance des moindres dépenses. Il versait alors une somme équivalente, ou légèrement arrondie, pour acquitter l'ensemble de ces frais. Ce compte-rendu pouvait également passer entre les mains des magistrats de l'enceinte pour suivre l'évolution des chantiers.

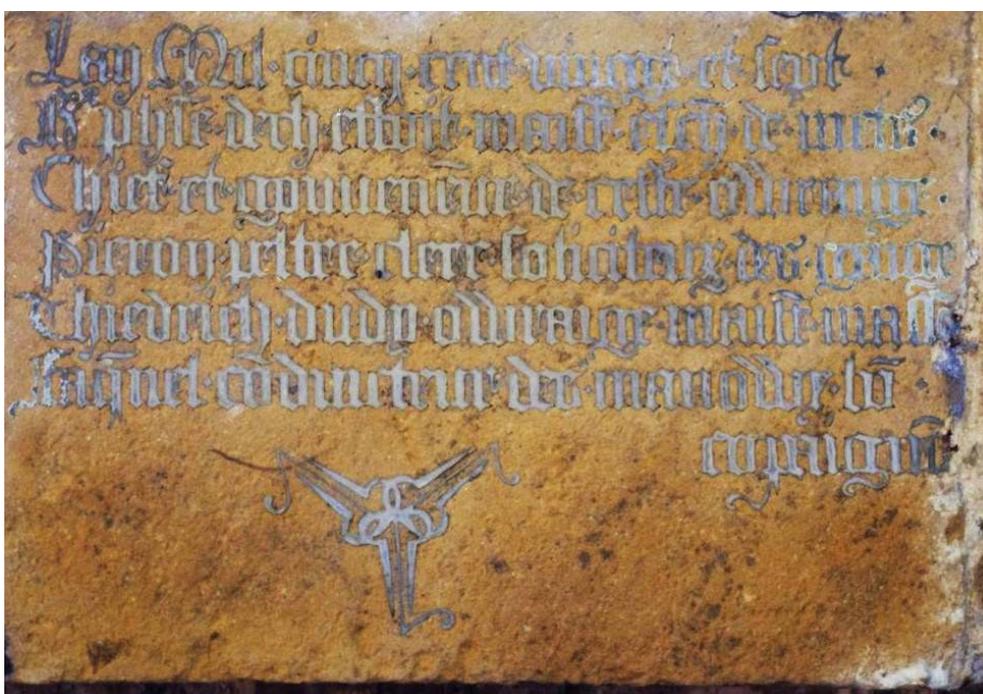
Les comptes des Gouverneurs des Murs : une comptabilité en deux temps

- 35 Les comptes de 1484 et de 1494-1495 sont des comptes-rendus tenus au jour le jour et donnant lieu à des paiements hebdomadaires de la part du receveur pour le règlement des salaires, l'achat de matériaux, etc. De ce fait, ces rapports constituent la première partie de la comptabilité des Gouverneurs des Murs. Celle-ci était ensuite résumée par un deuxième clerc, qui incorporait à la fin de l'année et de l'exercice comptable, le préambule, les différentes recettes, le résumé des travaux, les paiements réduits à un minimum de détails et le bilan financier. C'est peut-être ce qui explique que le gouvernement urbain se contentait de cette seconde comptabilité dont les paiements donnent si peu d'informations. Les comptes-rendus du premier clerc devaient rester disponibles et ils pouvaient être relus par les pouvoirs urbains. La mise en forme et la rédaction du compte final devaient prendre plus ou moins de temps au clerc.
- 36 La rédaction des comptes se déroulait donc sur plusieurs étapes. La première avait lieu sur le chantier, sous la forme de comptes-rendus hebdomadaires remis au receveur. La deuxième étape était l'incorporation à cet exercice comptable des recettes du receveur et de celles « d'autres natures » perçues en parallèle des travaux. Enfin, l'ultime étape était la rédaction d'une comptabilité, qui indiquait l'ensemble des recettes et des dépenses et le bilan comptable.
- 37 La majorité des comptes des Gouverneurs des Murs est le fruit d'une comptabilité basée sur des comptes-rendus très détaillés qui n'ont pas tous été conservés. La forme des comptes « traditionnels », en rouleaux, explique peut-être pourquoi ces comptes avaient été gardés au détriment des autres. Comme ils exposaient l'intégralité des informations, il était plus avisé de les conserver plutôt que les comptes-rendus sans les recettes. Ceux-ci, une fois la vérification et la rédaction du compte achevées, étaient gardés un certain temps avant d'être détruits.

Des comptes et des hommes : l'exemple du Sept des Murs Philippe Desch et du cleric Pieron Peltre au début du XVI^e siècle.

- 38 Le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le maître maçon et le maître charpentier, les clercs des Gouverneurs des Murs et le sergent composaient l'équipe qui permettait aux différents chantiers de prendre forme. La redécouverte d'une inscription en 2015 dans le moineau Desch, en contrebas de la porte des Allemands, permet de le montrer l'importance de chacun. Restée dans l'obscurité depuis une centaine d'années, l'inscription figurant sur l'un des arcs doubleaux apporte un nouvel éclairage quant aux liens qui unissaient ces hommes.

Fig 5. L'Inscription dans le moineau Dech



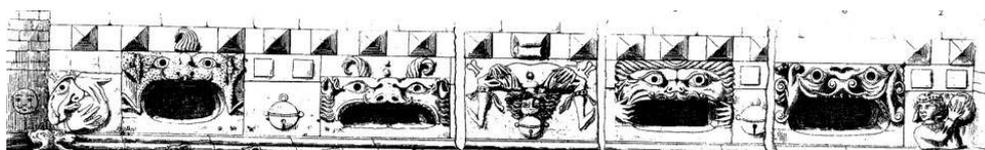
© Historia Metensis, J. Trapp, 2016

- 39 Transcription : « LAN MIL CINQC CENT VINGT ET SEPT SEIGNEUR PHILLIPE DECH ESTOIT MAISTRE ÉCHEVIN DE METZ CHIEF ET GOUVERNEUR DE CESTE OUVRAIGE PIERON PLETRE CLERC SOLITICITEUR DES GAIGE THIEDRICH DUDY OUVRAIGE MAISTRE MASSON FALQUENEL CONDUCTEUR DES MANOWRE COMME COMPAIGNONS. »
- 40 Cette inscription rend hommage aux hommes qui ont permis la construction de cette tour. Philippe III Desch était le maître d'ouvrage. Il était Sept et Gouverneurs des Murs, mais également Gouverneur de la porte des Allemands pour assurer au plus près le suivi des travaux. Pieron Peltre était le cleric des Gouverneurs des Murs³⁸. C'est à lui que le receveur de la ville a versé les sommes dues pour les travaux sur l'enceinte. La formule de cette inscription laisse d'ailleurs penser qu'il a peut-être collecté des fonds en dehors de ce budget. En plus de cette inscription, le moineau présente un programme iconographique grotesque (l'un des personnages (sans doute Philippe Desch) est représenté les braies baissées et la tête entre les jambes pour narguer

l'ennemi), et notamment une frise qui montre plusieurs personnages. Deux hommes lançant des boulets sont taillés de part et d'autre du moineau, et deux autres sont visibles sur la frise qui se prolonge vers la tour d'angle. Ils encadrent une inscription rappelant les dates de construction de la fausse braie. Qui sont ces quatre personnages ?

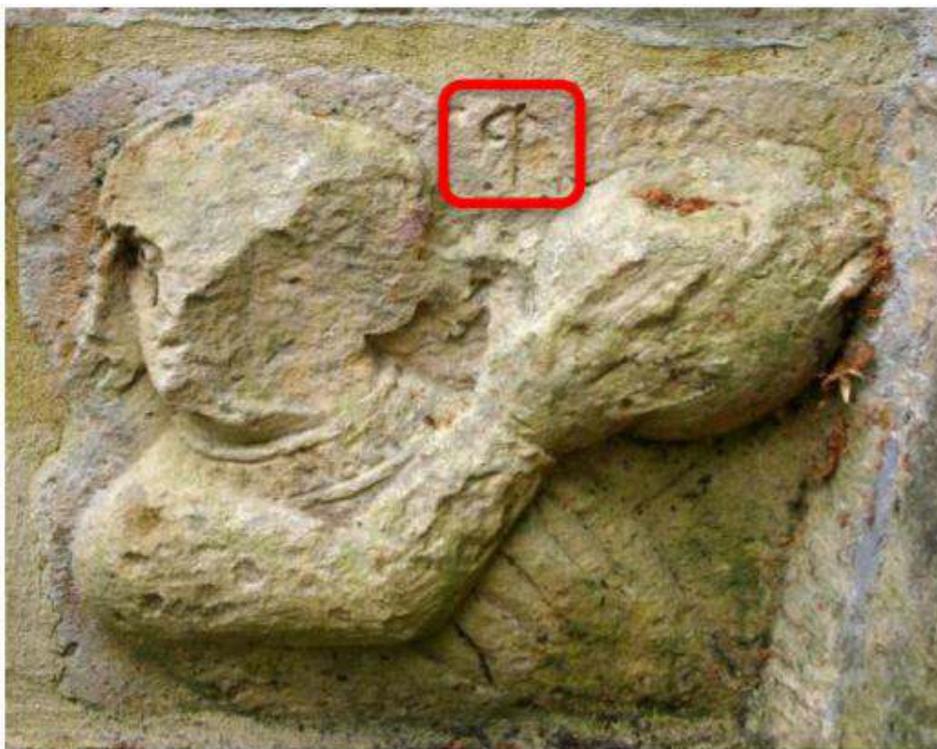
- 41 L'inscription présente dans le moineau a permis d'émettre une nouvelle hypothèse. Si elle rappelle le rôle de Philippe Desch, elle présente également le clerc, Pieron Peltre, le maître d'œuvre et maçon, Thiédric et le sergent du chantier, Faulquenel. Or, en excluant la représentation grivoise de Philippe Desch au centre du moineau, il y a donc quatre hommes mentionnés sur l'inscription et quatre personnages représentés sur le moineau et la frise. La coïncidence est plutôt troublante.
- 42 En reprenant un dessin de 1856³⁹, une hypothèse est envisageable. Sur la gauche de la frise du moineau, un visage est représenté de façon disproportionnée. Sur son chapeau, une guimbarde laisse à penser qu'il s'agit du maître d'ouvrage, Philippe Desch. De l'autre côté de la frise du moineau, un homme aux traits plus fins est représenté jusqu'à la taille. Il tient également un boulet. En comparant cette représentation avec celle présente dans le manuscrit du chroniqueur messin Philippe de Vigneulles⁴⁰, le clerc semble porter une coiffe identique. Entre la tête du personnage et le boulet qu'il tient, des initiales stylisées sont inscrites. Il s'agit de la lettre « p ». La barre centrale du « p » sert d'appui à un autre « p » gravé en miroir. Or, lors de la construction du moineau, comme le rappelle l'inscription, le clerc des Gouverneurs des Murs s'appelait Pieron Peltre et ses initiales forment donc un double « p ». Enfin, les personnages représentant Philippe Desch et le clerc semblent se répondre, mettant ainsi en évidence leur complicité. Ils se connaissaient bien.

Fig 6 : Détail d'un morceau de la frise du moineau Desch



© A. Bellevoye, 1856

Fig 7 : Détail de la frise représentant vraisemblablement Pieron Peltre



© Historia Metensis, J. Trapp, 2016

Conclusion

- 43 Pour comprendre l'enjeu de la construction et de l'entretien de l'enceinte par les pouvoirs urbains messins, il fallait s'intéresser à ce que Philippe Contamine qualifie « d'investissements défensifs »⁴¹. Notre étude devait donc nécessairement passer par l'analyse de la comptabilité de la ville et celle des Gouverneurs des Murs. Si elle a permis d'avoir un nouveau regard sur l'enceinte et sur les hommes qui y ont œuvré, elle a aussi mis en lumière l'intérêt de cette comptabilité, et en particulier, des comptes détaillés pour les années 1484 et 1494. Leur redécouverte a largement contribué à améliorer notre connaissance de l'enceinte, mais elle a aussi permis de répondre à notre « obsession comptable » en établissant des coûts pour de nombreux postes de dépenses⁴². Elle a également permis de mieux comprendre le rôle des clercs, à la fois hommes de terrain et hommes « de bureau » et les liens qui pouvaient exister entre ces employés et leurs maîtres, les Sept et Gouverneurs des Murs. L'inscription mentionnant Pieron Peltre et son éventuelle représentation en 1527 portent à son summum l'importance de cet agent comptable.

NOTES

1. Chevalier, Bernard, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris : Éditions Aubier Montaigne, 1982, p. 53.
2. Trapp, Julien et Wagner, Sébastien, *Atlas historique de Metz*, Metz, Éditions des Pariages, 2013, p. 33.
3. Trapp, Julien et Didiot, Mylène, *Défendre Metz à la fin du Moyen Âge, étude de l'enceinte urbaine*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2017, p. 69.
4. Rigaudière, Albert, « Le financement des fortifications urbaines en France du milieu du XIV^e siècle à la fin du XV^e siècle », *Revue Historique*, t. 553, 1985.
5. Didiot, Mylène, « Metz, une ville fortifiée : étude des comptes des Gouverneurs des Murs (1463-1543) », thèse d'histoire médiévale sous la direction de Frédérique Lachaud et Gérard Giuliano, soutenue à l'Université de Lorraine (site de Metz) le 27 octobre 2017.
6. Rigaudière, Albert, *op. cit.*, p. 71
7. Chevalier, Bernard, *op. cit.*, p. 54.
8. Rigaudière, Albert, *op. cit.*, p. 49.
9. Didiot, Mylène, *op. cit.*
10. Ce conflit opposa à nouveau les ducs de Lorraine, de Bar et du Luxembourg, les comtes de Deux-Ponts et de Vaudémont, l'archevêque de Trèves et les évêques de Toul, Verdun et Metz contre les bourgeois de la ville de Metz. Les causes de ce conflit étaient nombreuses, mais il faut retenir que les principaux belligérants étaient tous débiteurs des bourgeois messins.
11. François, Jean, Tabouillot, Nicolas, *Histoire de Metz, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, membres de l'Académie royale des sciences & des arts de la même ville*, Metz-Nancy : Chez Pierre Marchal-Imprimerie Lamort, 1769-1790, 1974, t. IV, p. 3. (Abrégé H.M.B.)
12. H.M.B., 1974, t. IV, p. 7. Ils étaient chargés de « faire faire par ceux & celles qui tenoient lez basiles des murs de la Cité, que les Tours des bailes & des murs de la Cité fussent couvertez, planchées & forties pour deffendre [...] » et ils devaient veiller à ce « que les Mestiers fissent accouster les autres Tours, lez couvrir, plancher fournir d'artillerie, d'arbalestres & traits, comme les dits Sept ordonneroient ».
13. Auquel vint s'ajouter l'entretien des ponts (notamment les « baires », c'est-à-dire les herses des ponts) ainsi que celui des digues, en particulier la digue de Wadrineau à partir de 1424. Archives Municipales de Metz (abrégé AMM) CC 5 (1), f^o 10v.
14. H.M.B., 1974, t. IV, p. 529.
15. Archives Départementales de la Moselle (abrégé ADM) 7F59, 5 pièces.
16. AMM CC 1 (1), f^o 36r bis « Item payier a Rouzeruelle le cleric le XXVI^e jour de novembre lan dessus di.55 s. 4 d. Pour paier az ouvriez et pour la chassine et sablon quil ait convenu pour muriez 7 porternes questoient en mur de la citeit et pour faire dez partuix pour boucheir la porte du Pont Rengmont. 55 s. 4 d. ».
17. AMM CC 2 (1), f^o 6v.
18. Rigaudière, Albert, *op. cit.*, p. 71.
19. Les paraiges sont les plus anciennes lignées de la ville de Metz.
20. Klipffel, Henri, *Metz, cité épiscopale et impériale du X^e au XVI^e siècle : un épisode de l'histoire du régime municipal dans les villes romanes de l'empire germanique*, Bruxelles : Mémoire de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, tome XIX, 1867, p. 98.
21. AMM EE 27 (mai 1463-janvier 1464), EE 28 (avril 1469-avril 1470), EE 26 (mai 1470-avril 1471), EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480) et (2) (octobre 1489-juin 1491), EE 30 (mai 1491-mars 1493), AMM EE 31 (mars 1502-février 1503), EE 32 (mars 1503-février 1504), EE 33 (mars 1504-février 1505), EE

- 34 (mars 1509-mars 1510), EE 35 (avril 1525-mars 1526) et EE 36 (juillet 1542-juin 1543) et BNF NAF ms. 22717 (mars 1505-mars 1506)
22. BNF NAF ms. 22717 (1506).
23. Beck, Patrice, « Forme, organisation et ordonnancement des comptabilités : pour une approche codicologique-archéologique des documents de la pratique », in : MATTÉONI, Olivier et BECK, Patrice, *Classer, dire, compter : discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2015, p. 36.
24. Les Treize sont des magistrats en charge de la justice.
25. Cet écart peut s'expliquer par le fait que le receveur versait les sommes sans avoir connaissance des autres recettes de la ville issues des locations de parcelles proches de l'enceinte de la vente de matériaux ou des sommes récupérées par les bannerots et versées par les « deffallants de la corvée » comme nous le verrons plus tard. Cela signifie que le budget accordé par la ville, qui passait entre les mains du receveur, venait s'ajouter aux autres recettes des Gouverneurs des Murs et non l'inverse.
26. Rigaudière, Albert, *op. cit.*, p. 78.
27. Un « baile » est une zone enclose protégée par des murs d'enceinte. Il peut correspondre à l'intérieur d'une porte ou à une parcelle située entre le mur d'enceinte et un mur de fausse braie.
28. Rigaudière, Albert, *op. cit.*, p. 26.
29. Le Mené, Michel, « La construction à Nantes au xv^e siècle », *Annales de Bretagne*, 1961, vol. 68, p. 396.
30. Rigaudière, Albert, *op. cit.*, p. 27
31. Rigaudière, Albert, *op. cit.*, p. 26-27.
32. La série CC est relative aux comptes de la ville alors que la série EE traite de tout ce qui concerne la guerre et les aspects militaires.
33. AMM CC 612 (20)
34. AMM CC 616 (11-12)
35. AMM CC 15 bis (7) et CC 18 (1).
36. Didiot, Mylène, *op. cit.*, voir le volume 1B et la 3^e partie « L'organisation et l'encadrement des chantiers de l'enceinte urbaine », p. 687-771.
37. Fanelli, Giovanni et Fanelli, Michèle, *La coupole de Brunelleschi : Histoire et avenir d'une grande construction*, Florence : Mandragora, 2004, p. 25-26.
38. Pieron Peltre est bien le clerc, il est mentionné dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs comme tel. On ignore s'il y avait un autre clerc pour le seconder à cette période. Cela paraît peu probable. Pieron Peltre devait effectuer seul sa mission et être présent sur le terrain.
39. Chabert, François- Michel, « Notice sur les bas-reliefs du seizième siècle qui se voient près de la porte des Allemands de la ville de Metz », *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 1855-1856, p. 251-259. Illustrations réalisées par Adolphe Bellevoeye.
40. Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Épinal, ms. 139, *Chronique de Philippe de Vigneulles*, f^o 34v.
41. Contamine, Philippe, « Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge : aspects financiers et économiques », *Revue Historique.*, t. 260, 1978, p. 33.
42. Didiot, Mylène, *op. cit.*, voir le volume 1 B, 4^e partie « Des matériaux et des hommes », p. 779-1072.

RÉSUMÉS

Metz au Moyen Âge est une cité qui a progressivement su s'affranchir de la tutelle impériale. L'âge d'or de la ville correspond à cette conquête de l'autonomie urbaine. Dès le XIII^e siècle, la République messine est instituée et s'organise comme un véritable État, riche et puissant. La ville attire alors la convoitise de ses voisins et doit se protéger. Devenues trop étroites, les anciennes fortifications sont remplacées par une nouvelle enceinte de plus de cinq kilomètres de long. Elle est édifiée entre le XIII^e et le XIV^e siècle. Une administration dévolue à la construction et à l'entretien des murailles est alors mise en place. Rédigés jusqu'au XVI^e siècle, les « comptes des Gouverneurs des Murs » de la ville de Metz témoignent de la nature, du coût et du déroulement des différents travaux effectués sur l'enceinte. Cet article se propose d'analyser cette comptabilité en mettant en évidence la complexité de cette administration. La retranscription et l'analyse de ces comptes, et notamment les comptes détaillés des années 1484 et 1494, jusqu'ici relativement négligés par la recherche historique, permettent d'étudier la fortification médiévale, mais aussi tout l'aspect humain et comptable. En effet, de récentes découvertes tendent à montrer que magistrats, clercs et artisans pouvaient être très proches.

In the Middle Ages, Metz is a city that gradually freed from imperial tutelage. The golden age of the city corresponds to this conquest of urban autonomy. From the thirteenth century, the Republic of Metz is created and organized as a real state, rich and powerful. The city then excites the greed of its neighbors and must protect itself. Having become too narrow, the old fortifications are replaced by a new enclosure of more than five kilometers. It is built between the 13th and the 14th century. An administration created for the construction and maintenance of the walls is set up. Written until the 16th century, the "accounts of the governors of the walls" of the city of Metz testify to the nature, the cost and the course of the various works carried out on the enclosure. This article proposes to analyze this accounting and to show the complexity of the administration of the enclosure. The retranscription and analysis of this accounting, and in particular the detailed accounts of the years 1484 and 1494, until now neglected by historical research, make it possible to study the medieval fortification, but also the whole human and accounting aspect. Indeed, recent discoveries tend to show that magistrates, clerics and craftsmen could be very close.

Im Mittelalter ist Metz eine Stadt, die sich nach und nach von der Kontrolle des Heiligen Römischen Reiches frei macht. Die Blütezeit der Stadt geht einher mit dem Gewinn ihrer städtischen Freiheit. Ab dem 13. Jahrhundert wird die Metzger Republik gegründet, organisiert wie ein richtiger Staat, der mächtig und reich ist. Die Stadt zieht die missgünstigen Blicke ihrer Nachbarn auf sich und muss sich gegen diese verteidigen. Da die alte Befestigung zu klein ist, wird eine neue Stadtmauer gebaut, die mehr als fünf Kilometer lang ist. Sie wird im 13. und 14. Jahrhundert errichtet. Eine spezielle Verwaltung, die sich um den Bau und die Pflege der Stadtmauer kümmert, wird in diesem Zuge gegründet. Die bis zum 16. Jahrhundert verschriftlichte Buchhaltung der „Gouverneure der Mauer“ der Stadt Metz ist eine sehr wichtige Quelle, um die Art, die Kosten und den Verlauf der verschiedenen Arbeiten der Stadtmauer zu erfassen. Dieser Artikel verfolgt die Absicht, diese Buchhaltung und die Komplexität der Verwaltung zu analysieren. Die Abschrift und die Analyse dieser Buchhaltung, u. a. der detaillierten Konten der Jahre 1484 und 1494, die bis jetzt so gut wie von der historischen Forschung unbeachtet blieben, geben die Möglichkeit, die mittelalterliche Stadtmauer zu studieren, aber ebenso den soziologischen und ökonomischen Aspekt. Neue Entdeckungen zeigen nämlich, dass Verwaltungsbeamte, Kleriker und Handwerker (in ihrem Alltag) nah beieinander gewesen sein könnten.

Durante la Edad Media, Metz es una ciudad que ha sabido liberarse progresivamente de la tutela imperial. La época dorada de la villa coincide con la conquista de esta autonomía urbana. A partir del siglo XIII se establece la República de Metz, la cual se organiza como una verdadera ciudad-estado, rica y poderosa. La ciudad aviva entonces la codicia de sus vecinos y debe protegerse. Habiéndose vuelto demasiado estrechas, las antiguas murallas son substituidas por unas nuevas de más de cinco kilómetros de largo. Éstas son erigidas entre los siglos XIII y XIV. Para la construcción y el mantenimiento de las murallas, una administración específica ve la luz. Escritos hasta el siglo XVI, los “informes de los Gobernadores de los Muros” de la ciudad de Metz dan fe de la naturaleza, el coste y el desarrollo de las múltiples obras efectuadas en las murallas. El presente artículo busca analizar dichas crónicas, evidenciando la complejidad de esta administración. La transcripción y el análisis de estos informes, particularmente de las crónicas detalladas de 1484 y 1494, hasta hoy relativamente olvidadas por la investigación histórica, permiten estudiar no sólo la fortificación medieval, sino también su dimensión humana y contable. Así es, los recientes hallazgos tienden a demostrar que los magistrados, el clero y los artesanos podían ser muy afines.

INDEX

Keywords : Accounting, urban enclosure, fortifications, Metz, administration, Middle Ages, Governors of the walls.

Palabras claves : Contabilidad, recinto urbano, fortificaciones, Metz, administración, Edad Media, Gobernadores de los Muros.

Schlüsselwörter : Buchhaltung, Stadtgebiet, Befestigungsanlagen, Metz, Verwaltung, Mittelalter, Gouverneure der Mauern

Mots-clés : Comptabilité, enceinte urbaine, fortifications, Metz, administration, Moyen Âge, Gouverneurs des Murs.

AUTEUR

MYLÈNE DIDOT PARISOT

Docteur, Université de Lorraine
didot.mylene@hotmail.fr